

**COMMUNAUTE DE COMMUNES HAVA'I**

**PROCÈS-VERBAL**

**DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**DU 27 MARS 2017**

L'an deux mille dix-sept et le 27 du mois de mars, le conseil communautaire de la communauté de communes Hava'i s'est réuni à son siège provisoire situé à la Mairie de Avera, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Cyril TETUANUI, Président, pour la deuxième session de l'année 2017.

La convocation n° 52/CD/2017, adressée le 16/03/17, a été affichée le même jour dans les Mairies de Taputapuata, de Tumaraa, de Uturoa, de Huahine, de Tahaa et de Maupiti.

Etaient présents et absents les membres suivants :

N°	CIV.	NOMS - PRENOMS	FONCTION	PRESENCE	ABSENCE	SUPPLEANCE DONNEE A	PROCURATION DONNEE A
1	M	TETUANUI Cyril	Président	X			
2	M	MOUTAME Thomas	1er vice-président	x			
3	M	LISAN Marcelin	2ème vice-président		X	Claude CHONG	
4	MME	TEMATARU Céline	3ème vice-président	X			
5	MME	TEROATEA Sylviane	4ème vice-président	X			
6	M	RAUFAUORE Woullingson	5ème vice-président	X			
7	MME	TAEAE Micheline	6ème vice-président	X			
8	M	HIRO Toni	7ème vice-président		X		
9	MME	GIBERT Pitori	8ème vice-président	X			
10	M	MAIARI Maire	9ème vice-président	X			
11	M	TIHOTI Sylvain	Délégué membre	X			
12	MME	AMARU Moeani	Délégué membre		X	Vaite FATEATA	
13	M	HAUPUNI Varo	Délégué titulaire		X		
14	MME	ROTA Tina	Délégué titulaire	X			
15	M	EBB Moise	Délégué titulaire		X		
16	M	TERIIHAUNUI Hiomai	Délégué titulaire	X			
17	M	ROOPINIA Myron	Délégué titulaire		X		
18	M	ATGER Nick	Délégué titulaire		X	Verdon TEFAATAU	
19	M	TAEREA Raymond	Délégué titulaire		X		
20	M	PATERE Athanase	Délégué titulaire		X		
21	M	TAAROAMEA Bruno	Délégué titulaire		X	Erick FANIU	
22	M	TEPA Eremoana	Délégué titulaire	X			
23	MME	FAAHU Tatiana	Délégué titulaire		X	Ruta ROURA	
24	M	TCHONG FONG Rudolphe	Délégué titulaire	X			
25	M	TEROU Puni	Délégué titulaire	X			
26	MME	TEANINIURAITEMOANA Dolores	Délégué titulaire		X	Danielle TETUANUI	
27	MME	ATUAHIVA Alice	Délégué titulaire		X	Bernard MAUAHITI	
28	M	FIRUU Arieta	Délégué titulaire	X			
29	M	MAHURU Teiva	Délégué titulaire	X			
30	M	PAHEROO Astair	Délégué titulaire		X	Rahera GRUHN	
<b>TOTAL</b>				16	14	8	0
<b>TOTAL VOTANTS (présents + suppléants + procurations)</b>						24	

**Indication sur le résultat du vote :**

Présents	24
Votants	24
Abstentions	0
Pour	24
Contre	0

Assistaient également à la séance :

1. Monsieur GUILLAIN Teva, directeur des services de la CCH,
2. Madame Ravahere FAARA, assistante de gestion de la CCH,
3. Monsieur Nelson TEPA, DGS de la commune de Huahine,
4. Monsieur Rauhei RAAPOTO, comptable de la communauté de communes Hava'i ;
5. Monsieur Stephane THOMAS, directeur des services techniques de la CCH.

A 13h30, le nombre de délégués présents ayant voix délibérative étant de 24, le quorum est atteint et le conseil communautaire peut délibérer valablement.

Le Président de séance nomme un secrétaire de séance et donne l'ordre du jour de la séance pour l'approbation.

Désignation du secrétaire de séance :

Il a été procédé conformément à l'article L.2121-25 du CGCT à la nomination d'une secrétaire de séance prise au sein du conseil.

Madame Micheline TAEAE, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Approbation du procès-verbal relatif à la séance du conseil communautaire du 13 mars 2017 ;
2. Projet de délibération n° 5/CCH/17 portant approbation du compte administratif du budget annexe des ordures ménagères du Président et constatant sa concordance avec le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2016 ;
3. Projet de délibération n° 6/CCH/17 portant approbation du compte administratif du budget général du Président et constatant sa concordance avec le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2016 ;
4. Projet de délibération n° 7/CCH/17 portant affectation du résultat de fonctionnement du budget général de l'exercice 2016 ;
5. Projet de délibération n° 8/CCH/17 portant approbation du budget annexe des ordures ménagères de l'exercice 2017 ;
6. Projet de délibération n° 9/CCH/17 fixant le montant des provisions du budget annexe des ordures ménagères au titre de l'exercice 2017 ;
7. Projet de délibération n° 10/CCH/17 portant approbation du budget général de l'exercice 2017 ;
8. Projet de délibération n° 11/CCH/17 portant modification de la délibération communautaire n° 40/CCH/14 du 28 octobre 2014 fixant le régime indemnitaire des agents de la communauté de communes Hava'i ;
9. Questions diverses.

Le président demande aux élus s'ils approuvent l'ordre du jour.

Les élus répondent que oui ils approuvent.

\*\*\*

NUMERO DE DELIBERATION	VOIX POUR	VOIX CONTRE	ABSTENTIONS	OBSERVATIONS	RESULTATS
<b>05/CCH/17</b> Délibération portant approbation du compte administratif du budget annexe des ordures ménagères du Président et constatant sa concordance avec le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2016	21	00	00	-	UNANIMITE
<b>06/CCH/17</b> Délibération portant approbation du compte administratif du budget général du Président et constatant sa concordance avec le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2016	21	00	00	-	UNANIMITE
<b>07/CCH/17</b> Délibération portant affectation du résultat de fonctionnement du budget général de l'exercice 2016	21	00	00	-	UNANIMITE
<b>08/CCH/17</b> Délibération portant approbation du budget annexe des ordures ménagères de l'exercice 2017	21	00	00	-	UNANIMITE
<b>09/CCH/17</b> Délibération fixant le montant des provisions du budget annexe des ordures ménagères au titre de l'exercice 2017	21	00	00	-	UNANIMITE
<b>10/CCH/17</b> Délibération portant approbation du budget général de l'exercice 2017	21	00	00	-	UNANIMITE
<b>11/CCH/17</b> Délibération portant modification de la délibération communautaire n° 40/CCH/14 du 28 octobre 2014 fixant le régime indemnitaire des agents de la communauté de communes Hava'i	21	00	00	-	UNANIMITE

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de leur participation et lève la séance à 16h00.

\*\*\*

**Dossier 1 : Approbation du procès-verbal relatif à la séance du conseil communautaire du 13/03/2017.**

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques à apporter par rapport au procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 13/03/2017.

Pas de remarque.

Le Président procède au vote du présent procès-verbal.

Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

**Dossier 2 : Projet de délibération portant approbation du compte administratif du budget annexe des ordures ménagères du Président et constatant sa concordance avec le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2016.**

Le Président procède à la lecture du titre de la délibération communautaire et donne la parole à Monsieur GUILLAIN Teva pour les explications.

Le directeur des services sollicite le comptable, Rauhei RAAPOTO, qui procède aux explications comme énoncées dans la note de synthèse de la manière suivante :

Conformément aux dispositions de la comptabilité M14, toutes les collectivités doivent éditer leurs comptes administratifs de l'exercice précédent. Ce document permet de visualiser les mouvements comptables établis sur l'exercice passé.

De plus, afin de contrôler les montants du compte administratif de la collectivité, le Trésorerie générale édite le compte de gestion correspondant.

Le présent débat concerne le budget annexe des ordures ménagères et les résultats par section sont présentés comme suit :

<b>LIBELLE</b>	<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT</b>	<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>	<b>TOTAUX</b>
<b>Recettes 2016</b>	182.663.941 F CFP	52.367.315 F CFP	235.031.256 F CFP
<b>Dépenses 2016</b>	127.972.423 F CFP	34.349.466 F CFP	162.321.889 F CFP
<b>Résultat 2016</b>	<b>54.691.518 F CFP</b>	<b>18.017.849 F CFP</b>	<b>72.709.367 F CFP</b>

Le compte administratif du budget annexe des ordures ménagères est détaillé par chapitre comme suit :

1- Section de fonctionnement :

- dépenses

	Prévu	DM	Réalisé	Reste
Chapitre 011	151.988.115	-6.700.000	82.077.994	63.101.246
Chapitre 012	42.427.283	6.700.000	26.276.358	22.850.925
Chapitre 67	300.000	-	60.000	240.000
Chapitre 68	1.288.053	1.288.053	1.288.053	1.288.053
Chapitre 042	25.079.831	-1.288.053	8.403.977	15.387.801
Chapitre 023	25.110.000	-	-	25.110.000
R002	9.866.041	-	9.866.041	-
<b>TOTAL</b>	<b>256.059.323</b>	<b>-</b>	<b>127.972.423</b>	<b>128.086.900</b>

- recettes

	Prévu	DM	Réalisé	Reste
Chapitre 013	1.000.000	-	840.370	159.630
Chapitre 70	64.496.500	-	56.565.620	7.930.880
Chapitre 74	160.488.892	-	115.000.000	45.488.892
Chapitre 77	-	-	88.670	-88.670
Chapitre 042	30.073.931	-	10.169.281	19.904.650
<b>TOTAL</b>	<b>256.059.323</b>	<b>-</b>	<b>182.663.941</b>	<b>73.395.382</b>

2- Section d'investissement :

- dépenses

	Prévu	DM	Réalisé	RAR
Chapitre 020	5.579.238	-1.180.185	-	-
Chapitre 20	20.400.000	1.180.185	5.964.592	15.615.593
Chapitre 21	38.100.000	-	384.313	2.215.687
Chapitre 23	18.512.045	-18.512.045	-	-
Chapitre 040	11.561.886	18.512.045	10.169.281	-
<b>TOTAL</b>	<b>94.153.169</b>	<b>-</b>	<b>16.518.186</b>	<b>17.831.280</b>

- recettes

	Prévu	DM	Réalisé	RAR
R001	13.205.421	-	13.205.421	-
Chapitre 13	30.757.917	-	7.129.338	23.628.579
Chapitre 040	50.189.831	-	8.403.977	-
<b>TOTAL</b>	<b>94.153.169</b>	<b>-</b>	<b>28.738.736</b>	<b>23.628.579</b>

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques.

Pas de remarque.

Le Président sort de la salle après que les membres du conseil communautaire ait pu désigner un président pour procéder au vote de la présente délibération communautaire.

La délibération communautaire est votée à l'unanimité.

Le Président revient dans la salle et remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

**Dossier 3 : Projet de délibération portant approbation du compte administratif du budget général du Président et constatant sa concordance avec le compte de gestion du receveur municipal pour l'exercice 2016**

Le Président procède à la lecture du titre de la présente délibération communautaire et donne la parole à Monsieur GUILLAIN Teva pour les explications.

M. Teva GUILLAIN sollicite le comptable, Rauhei RAAPOTO, qui donne les explications énoncées dans la note de synthèse de la manière suivante :

Comme pour le précédent débat, le conseil communautaire est sollicité pour approuver le compte administratif du budget général de l'exercice 2016, en concordance avec le compte de gestion du Trésorier des îles Sous-le-Vent.

Vous trouverez ci-dessous les montants concordants entre le compte administratif de la communauté de communes Hava'i et le compte de gestion du Payeur en ce qui concerne le budget général de l'exercice 2016 :

LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	TOTAUX
Recettes 2016	242.447.374 F CFP	23.256.321 F CFP	265.703.695 F CFP
Dépenses 2016	166.328.503 F CFP	26.805.699 F CFP	193.134.202 F CFP
Résultat 2016	76.118.871 F CFP	-3.549.378 F CFP	26.628.256 F CFP

Veuillez trouver ci-après le détail par chapitre et par opération du compte administratif du budget général de l'exercice 2016 comme suit :

- 1- Section de fonctionnement :
- dépenses

	Prévu	DM	Réalisé	Reste
Chapitre 011	15.166.667	-	10.219.085	4.947.582
Chapitre 012	34.475.045	-	24.445.686	10.029.359
Chapitre 65	25.451.372	-	16.250.750	9.200.622
Chapitre 67	160.488.892	-	115.000.000	45.488.892
Chapitre 042	412.982	-	412.982	-
Chapitre 023	10.044.956	-	-	10.044.956
TOTAL	246.039.914	-	166.328.503	79.711.411

- recettes

	Prévu	DM	Réalisé	Reste
R002	26.628.256	-	26.628.256	-
Chapitre 70	15.767.744	-	13.911.121	1.856.623
Chapitre 74	203.643.914	-	201.905.997	1.737.917
Chapitre 77	-	-	2.000	-2.000
<b>TOTAL</b>	<b>246.039.914</b>	<b>-</b>	<b>242.447.374</b>	<b>3.592.540</b>

2- Section d'investissement :

- dépenses

	Prévu	DM	Réalisé	RAR
Chapitre 20	19.804.839	-	297.529	18.461.670
Chapitre 21	6.238.500	-	755.733	5.482.767
Chapitre 23	7.257.938	-	-	1.808.000
<b>TOTAL</b>	<b>33.301.277</b>	<b>-</b>	<b>1.053.262</b>	<b>25.752.437</b>

- recettes

	Prévu	DM	Réalisé	RAR
R001	6.884.140	-	6.884.140	-
1068	4.898.564	-	4.898.564	-
Chapitre 13	11.060.635	-	-	11.060.635
Chapitre 021	10.044.956	-	-	-
Chapitre 040	412.982	-	412.982	-
<b>TOTAL</b>	<b>33.301.277</b>	<b>-</b>	<b>12.195.686</b>	<b>11.060.635</b>

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques.

Les élus ayant débattus de cette délibération, ils n'ont pas eu de remarques à faire.

Le Président sort de la salle après que les membres du conseil communautaire ait pu désigner un président pour procéder au vote de la présente délibération communautaire.

La délibération communautaire est votée à l'unanimité.

Le Président revient dans la salle et remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

#### **Dossier 4 : Projet de délibération portant affectation du résultat de fonctionnement du budget général de l'exercice 2016**

Le Président procède à la lecture du titre de la présente délibération communautaire et donne la parole à Monsieur Rauhei RAAPOTO pour les explications.

M. Rauhei RAAPOTO donne les explications énoncées dans la note de synthèse de la manière suivante :

En effet, il a été constaté un déficit d'investissement du budget général d'un montant de **3.549.378 F CFP**. La section de fonctionnement présentant un excédent d'un montant de **76.118.871 F CFP**, il est obligatoire d'affecter ce résultat, afin de combler le déficit d'investissement.

Cette affectation est comptabilisé à par l'article 1068, et se présente comme suit :

Affectation en réserve (1068) : 3.549.378F CFP (Trois million cinq cent quarante neuf mille trois cent soixante-dix-huit francs CFP).

Affectation en report de fonctionnement (002) : 72.569.493 F CFP (Soixante douze million cinq cent soixante neuf mille quatre cent quatre vingt treize francs CFP).

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques.

Pas de remarque.

Le Président procède au vote de la présente délibération communautaire.

La délibération communautaire est votée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

#### **Dossier 5 : Projet de délibération portant approbation du budget annexe des ordures ménagères de l'exercice 2017**

Le Président procède à la lecture du titre de la présente délibération communautaire et donne la parole à Monsieur Rauhei RAAPOTO pour les explications.

M. Rauhei RAAPOTO donne les explications énoncées dans la note de synthèse de la manière suivante :

Comme chaque début d'année, toutes les collectivités, établissements publics, regroupement de communes et syndicats de communes doivent préparer leur budget primitif annuel. Conformément aux dispositions de la comptabilité publique M14, ce budget primitif doit être voté par l'organe délibérant au plus tard le 31/03/N.

Comme présenté lors de la précédente séance du conseil communautaire en date du 13/03/2017, vous avez participé aux débats d'orientation budgétaire du budget annexe OM pour l'exercice 2017. Les montants prévus dans chaque section au budget annexe des OM pour l'exercice 2017 sont présentés comme il suit :

LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Recettes 2017	243.499.552 F CFP	133.757.963 F CFP
Dépenses 2017	243.499.552 F CFP	133.757.963 F CFP

La section de fonctionnement prévoit, en dépenses et en recettes, des prévisions d'un montant de **243.499.552 F CFP**.

La section d'investissement prévoit, en dépenses et en recettes, des prévisions d'un montant de **133.757.963 F CFP**.

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques.

Pas de remarque.

Le Président procède au vote de la présente délibération communautaire.

La délibération communautaire est votée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

**Dossier 6 : Projet de délibération fixant le montant des provisions du budget annexe des ordures ménagères au titre de l'exercice 2017**

Le Président procède à la lecture du titre de la présente délibération communautaire et donne la parole à Monsieur Rauhei RAAPOTO pour les explications.

M. Rauhei RAAPOTO donne les explications énoncées dans la note de synthèse de la manière suivante :

Depuis l'exercice 2012, la Communauté de communes Hava'i a facturé les foyers résidants sur son territoire pour la redevance relative à la collecte et au traitement des déchets ménagers.

Les administrés avaient la possibilité de régler leurs factures soit à la régie de recettes située à la Mairie de Avera, soit à la sous régie de recettes situé à la mairie de Tevaitoa, soit au Trésor public après la date limite de paiement (transmission des restes à recouvrer au trésor).

Pour faire suite à une réunion avec le Trésorier payeur, ce dernier informe qu'il conviendrait de prévoir des provisions pour le BAOM d'un montant de **10.000.000 F CFP**. Le conseil communautaire doit fixer le montant de cette provision.

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques.

Pas de remarque.

Le Président procède au vote de la présente délibération communautaire.

La délibération communautaire est votée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

**Dossier 7 : Projet de délibération portant approbation du budget général de l'exercice 2017**

Le Président procède à la lecture du titre de la présente délibération communautaire et donne la parole à Monsieur Rauhei RAAPOTO pour les explications.

M. Rauhei RAAPOTO donne les explications énoncées dans la note de synthèse de la manière suivante :

Comme pour le précédent débat, la communauté de communes Hava'i doit approuver le budget primitif du budget général de l'exercice 2017.

Les montants des deux sections sont équilibrés et présentés comme il suit :

LIBELLE	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
Recettes 2017	361.742.179 F CFP	132.952.437 F CFP
Dépenses 2017	361.742.179 F CFP	132.952.437 F CFP

La section de fonctionnement prévoit, en dépenses et en recettes, des prévisions d'un montant de **361.742.179 F CFP**, réparties comme suit :

La section d'investissement prévoit, en dépenses et en recettes, des prévisions d'un montant de **132.952.437 F CFP**.

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques.

Pas de remarque.

Le Président procède au vote de la présente délibération communautaire.

La délibération communautaire est votée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

**Dossier 8 : Projet de délibération portant modification de la délibération communautaire n° 40/CCH/14 du 28 octobre 2014 fixant le régime indemnitaire des agents de la communauté de communes Hava'i**

Le Président procède à la lecture du titre de la présente délibération communautaire et donne la parole à Monsieur Teva GUILLAIN pour les explications.

M. Teva GUILLAIN donne les explications énoncées dans la note de synthèse de la manière suivante :

Comme suite aux débats d'orientations budgétaires qui se sont tenus le lundi 13 mars 2017, il a été décidé à l'unanimité de mettre tous les éboueurs et chauffeurs éboueurs sur un même pied d'égalité en particulier en ce qui concerne la prime pour travaux dangereux, insalubre, incommodes ou salissant qui aujourd'hui est répartie comme suit :

Emplois	Communes	Points d'indices attribués
Chauffeurs-éboueurs et éboueurs	Uturoa	9
	Huahine	3
	Tahaa	3
	Maupiti	3
	Tumaraa	3
	Taputapuatea	3

Ainsi, par voie de conséquence, l'attribution de 9 points d'indices à tous les agents relevant du cadre d'emplois « exécution » de la communauté de communes Hava'i est répartie comme suit :

Grades	Spécialité	Points d'indices attribués mensuellement
- Agent - Agent qualifié - Agent principal	Technique	9
- Adjoint - Conseiller	Technique	3

Cette indemnité pour travaux dangereux, insalubres, incommodes ou salissants est la contrepartie de l'exposition avérée à des risques d'accident corporel ou de lésion organique, d'intoxication, de contamination et de la réalisation de travaux incommodes ou salissants.

Cette indemnité présente le caractère d'une indemnité de fonctions nécessairement liée à l'exercice effectif de celles-ci, laquelle n'est pas due en l'absence de service fait.

Le Président consulte les membres présents pour savoir s'ils ont des remarques.

Le Président propose plutôt de mettre tout le monde à un point d'indice 6 et de mettre une indemnité différentielle pour compenser la perte de revenu des agents de Uturoa.

Il demande au DGS de vérifier si cela est possible.

Le payeur répond que il faut tout de suite appeler la subdivision afin d'avoir une réponse rapide sans attendre le prochain conseil communautaire en estimant personnellement qu'il vaut mieux mettre tous les agents sur un même pied d'égalité de traitement pour une même fonction exercée comprenant des mêmes risques.

Après avoir suspendu cette délibération pour traiter des questions diverses, Teva GUILLAIN, interpelle le Président et les élus sur le fait qu'il vient juste d'avoir June VIVISH qui lui a affirmé qu'il n'y a pas dans les textes actuels de dispositions qui prévoient d'indemnité différentielle « *sur mesure* » pour compenser la perte de revenu des agents de Uturoa par une baisse de leur prime de salissure à 6 points d'indices.

Ainsi, Président donne son accord pour faire passer tous les agents à 9 points d'indices concernant leur indemnité de salissure.

Le Président procède au vote de la présente délibération communautaire.

La délibération communautaire est votée à l'unanimité.

Le Président remercie les membres et propose de poursuivre la séance.

L'ordre du jour étant épuisé, le Président remercie les membres de leur participation et lève la séance à 16h00.

Fait à Taputapuatea, le 27/03/2017

Le secrétaire de séance,

Mme Micheline TAEAE

Le Président de séance,



M. Cyril TETUANUI